

Sur le site de l' Association des Professeurs de Sciences Economiques (A.P.S.E.)

[http:// www.apse.be](http://www.apse.be)

Livre dont la présentation est annoncée par notre Newsletter "APSE INFO" n° 9

" PRINCIPES DE COMPTABILITE - Corrigés "

Auteur : **Jean-Marie BRUNEEL**

Sixième édition mise à jour, 2017

Editeur : Edition Erasme (Editions Averbode/Erasme, place Baudouin 1er 2 - 5004 Bouge)

www.editionserasme.be

ISBN 978-2-87438-944-03

ES6248-2/072017

Format A4 (297x210) - 210 pages

Prix indicatif : 47€

Aperçu de la Table des matières de l'ouvrage :

Introduction à la comptabilité

Première partie : Comptabilité simplifiée des
petites entreprises

Chapitre I - Etude théorique

- . Définition de la petite entreprise
- . La loi sur la comptabilité et les comptes annuels
- . Le code de la T.V.A.
- . Le code des impôts sur les revenus

Chapitre II - Applications pratiques

- . La petite entreprise et la comptabilité simplifiée
- . Livres et documents de la comptabilité simplifiée
- . Les 10 règles pour le calcul du bénéfice
- . Le commerçant détaillant (*exercice comptable*)

Deuxième partie : Introduction à la comptabilité
complète des moyennes et grandes entreprises

Chapitre 1 - Le bilan

- . Création d'une entreprise
- . L'inventaire d'une entreprise

Présentation légale du bilan

Chapitre II - L'enregistrement des opérations

- . Notion de compte
- . Fonctionnement des comptes
- . Enregistrement des opérations
- . Journal
- . Balance des comptes

Chapitre III - La comptabilisation du résultat

- . Notion et calcul du résultat
- . Comptes de résultat
- . Résultat et bilan
- . Affectation du résultat

. Bilan avant et après affectation du résultat

Présentation légale des comptes et du décompte de résultats

Chapitre IV - La comptabilisation des opérations de base

- . Les achats et ventes
- . Les frais de personnel
- . Les effets de commerce
- . Les opérations de trésorerie
- . Les impôts

Chapitre V - Les opérations de fin d'exercice

- . Les écritures de régularisation

Chapitre VI - Les journaux auxiliaires et la centralisation

Chapitre VII - La législation comptable applicable aux moyennes et grandes entreprises

- . Principes fondamentaux
- . Le plan comptable minimum normalisé
- . Les comptes annuels

Synthèse de la comptabilité complète

Commentaires :

Présenté comme étant "conforme aux différents programmes rencontrés dans les sections prévoyant une Initiation à la Comptabilité", on peut conseiller à l'enseignant d'adopter cet ouvrage comme support de son cours, vu la référence qui le recouvre, au lieu de recourir à des notes parfois approximatives et sans références et à des photocopies illégales. Il pourra ainsi davantage se consacrer à faire comprendre la matière et à aider les apprenants à acquérir les compétences via les exercices proposés.

*Avec cet ouvrage, l'enseignant peut aussi accéder gratuitement à la **version numérique projetable** affichant les corrigés à la demande.*

NDLR (du Président de l'APSE) :

Soulignons la juste prise de position de l'auteur qui, "devant la confusion constatée dans l'enseignement où certains mettent les ressources à l'actif du bilan alors que d'autres les mettent au passif", considère que "la meilleure définition du bilan est la définition légale au regard du droit de propriété : le bilan présente le patrimoine avec, à l'actif, les avoirs et les droits, et, au passif, les dettes." "Ainsi, le bilan présente à l'actif l'emploi (la consommation) et au passif l'origine (la production) du patrimoine, des ressources, des moyens, des capitaux ou des fonds de l'entreprise". (p. 72 de l'ouvrage "Principes de comptabilité - corrigés").

Soulignons aussi dans cet ouvrage la proposition de l'auteur d'utiliser l'appellation "décompte de résultats" au lieu de "compte de résultats", car si précédemment les comptes de charges et de produits étaient regroupés dans un compte intitulé "compte de résultats", actuellement ces comptes ne sont plus soldés, mais regroupés dans un état que l'auteur dénomme "décompte de résultats" (pp. 112-113 de l'ouvrage). Pour cette question de terminologie comptable, le Professeur Bruneel a adressé à l'APSE copie de la lettre du 24 octobre 2017 du Service "Comptabilité et information financière" de la COMMISSION EUROPEENNE qui dit apprécier sa suggestion d'utiliser à la place du terme "compte de résultat" le terme "décompte de résultats", approuvant sa remarque "qu'en tant qu'état financier de synthèse, il s'agit bien là d'une agrégation de soldes de comptes provenant d'un grand livre ou d'une balance, et non d'un compte en soi".